

LES ECHOS DE LANDEBIA



Bulletin municipal n ° 7 – Juin 2021

Horaires de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi : 14 h à 17 h 30

Mercredi : 13 h 30 à 15 h 30

Vendredi : 14 h à 17 h

Permanence des élus le samedi matin de 10 h à 12 h. **Rencontre avec le maire sur RDV.**

Adresse : 4 rue de la Poste 22130
LANDEBIA

Horaires de la Poste :

Lundi, mardi, jeudi : 14 h à 17 h 30

Mercredi : 13 h 30 à 15 h 30

Vendredi : 14 h à 17 h

Heure de levée du courrier : 9 h

Sommaire

Conseil séance du 23 avril 2021

Conseil séance du 21 mai 2021

Etat Civil

Infos pratiques

Informations communales

Urbanisme

Associations

Coordonnées

Mairie de LANDEBIA - 02 96 84 48 31 -
mairie-landebia@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2021 à 20h30 à la Mairie

Présents : Pierrick BIARD, David BOURDONNAIS, Pascal CARO, Mélanie DELAMOTTE, Claudine DANIEL, André DURAND, Patrick DURAND, Cédric HALBOT, Laëtitia OLIVIER, Karine RIOU.

Excusé : Christian LAGRENÉ.

André DURAND est le secrétaire de séance.

1. Rapport 2019 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets

Ce rapport concerne le traitement des déchets de l'année 2019 par DINAN Agglomération. L'intégralité du rapport 2019 a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation de cette séance afin que chacun puisse en prendre connaissance. Vous trouverez ci-dessous la conclusion de celui-ci.

L'organisation technique et les services rendus sont issus des organisations des anciens territoires de Dinan Agglomération. Un travail a été mené depuis 2017 pour commencer à harmoniser et adapter le service (organisation du travail, services rendus, modes de collecte, schémas de tri). Par ailleurs, le ratio de déchets collectés à l'habitant est relativement élevé, notamment par rapport aux moyennes régionales des différents EPCI. Si ce résultat est à prendre avec précaution du fait des différences de services rendus selon les territoires (DINAN Agglomération se distingue par une prise en charge aujourd'hui large de déchets issus de producteurs non ménagers, ce qui n'est pas le cas de certains territoires bretons), le travail de prévention (réduction des déchets) doit être continué et amplifié dans les années à venir.

Le travail d'harmonisation du mode de financement de la compétence a été entamé dès 2018 avec le passage en TEOM des communes issues de l'ex-CC du Pays d'EVAN, et s'est poursuivi en 2019 par l'instauration de la TEOM sur les communes de BROONS, YVIGNAC LA TOUR et MÉGRIT. Par ailleurs, une étude prospective sera lancée en 2020 pour proposer une feuille de route de poursuite de l'harmonisation pour 2021-2026.

Concernant l'analyse des coûts, on note que les coûts de gestion globale par habitant sont dans la fourchette du référentiel national des coûts. Le coût aidé médian pour les territoires mixtes à dominante rurale (typologie de Dinan Agglomération) est de 79 € HT/habitant, pour un coût aidé de 78.2 € HT/habitant pour Dinan Agglomération (76 € HT/habitant en 2018). Le rapport 2019 est approuvé après sa présentation en séance.

2. Demande de subvention pour les jeux de l'école

La secrétaire de mairie a effectué des recherches sur les financements possibles pour cet investissement. Cette année, les dossiers DETR devaient être déposés avant fin février 2021. En conséquence, la commune ne pourra y prétendre en 2021. Compte tenu de l'aide possible en DETR, l'adjoint aux finances propose de décaler cet investissement à l'année prochaine et de préparer le dossier de subvention au 4^{ème} trimestre afin d'être prêt pour la nouvelle période de dépôt des demandes. Avec la DETR et l'agence du sport, le montant de l'aide pourrait être de 40 à 50 % des travaux. Il rappelle que, lors de cet investissement au budget primitif 2021, le conseil municipal avait lié l'installation des jeux à l'obtention d'une subvention d'au moins 30 % du montant. Par 9 voix pour et une abstention, les conseillers municipaux décident de reporter cet investissement au budget 2022.

3. Convention école numérique et décision modificative

L'inspection académique propose une convention à la commune de LANDEBIA pour la mise en œuvre de l'école numérique dans les petites communes rurales pour donner suite à un appel à projets. L'investissement de 7 770 euros doit être pris en charge à 50 % par l'Etat et 50 % par la commune. Cet équipement est important pour les écoles rurales et surtout actuellement avec les contraintes liées à la crise

sanitaire. Or, cet investissement n'a pas été prévu lors de l'élaboration du budget primitif 2021. Aussi, il est nécessaire que le conseil municipal se positionne par rapport à cette convention et dégage les crédits nécessaires en cas de signature. Compte tenu du report de l'installation des jeux de l'école en 2022, le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention Ecole numérique et décide d'utiliser une partie de la dotation prévue pour les jeux de l'école en 2021 pour financer l'investissement nécessaire. Le reste de la dotation est mise en réserve pour le budget 2022.

4. Mise à disposition du personnel par le Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIRP)

Le comité syndical du SIRP a décidé de mettre à la disposition des communes adhérentes les agents du SIRP en cas de fermeture temporaire des écoles et, ce, pour la durée hebdomadaire de chaque agent si les communes ont un besoin ponctuel de personnel. En contrepartie, la commune s'engage à verser la contrepartie financière au SIRP.

Dans ce cadre, lors de la fermeture administrative de l'école avant les vacances scolaires de printemps, la commune de LANDÉBIA a fait appel à Madame Clarisse BEDFERT, employée du SIRP, pour nettoyer complètement la cuisine de la salle des fêtes avec Madame Catherine MORFOUACE. Le conseil municipal valide à l'unanimité le principe de la mise à disposition du personnel et s'engage à indemniser le SIRP pour les heures effectuées pour la commune.

5. Demande de subventions de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Au cours du mois d'avril 2021, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de PLOUFRAGAN a sollicité la commune pour obtenir une subvention de 100 euros par élève pour cette année scolaire. 2 jeunes de la commune fréquentent cet établissement. La CMA justifie cette demande par la nécessité d'adapter les formations dispensées aux évolutions du monde du travail. Lors du vote, 9 conseillers municipaux se sont abstenus et un a voté contre. En conséquence, la demande de subvention n'est pas validée.

6. Tarif de location de la salle des fêtes pour les associations communales

Lors de la réunion du mois de septembre 2020 avec les responsables d'associations, la question des tarifs de location de la salle des fêtes avait été évoquée et le maire s'était engagé à soumettre celle-ci au conseil municipal pour l'année 2021. La salle de fêtes a été utilisée pour le repas à emporter de l'association des chasseurs de LANDÉBIA. Avant d'établir une facture, il est nécessaire que le conseil municipal prenne une décision sur ce point. Pour information, lors du dernier mandat municipal, la location était gratuite pour la salle. La location de la cuisine et/ou l'utilisation du chauffage étaient facturées 30 euros pour les associations (30 euros pour la cuisine, 60 euros pour la cuisine et le chauffage). Dans l'attente de la révision générale des tarifs de location de la salle des fêtes, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de location actuels pour toutes les catégories de locataires (associations, habitants de LANDÉBIA, habitants en dehors de la commune).

7. Point sur les travaux en cours (appartement et bar-épicerie)

Bar-épicerie :

Les barrières de sécurité ont été posées par Pascal CARO et Cédric HALBOT cette semaine. Les travaux (plafonds et électricité) ont été réalisés par les artisans pendant que Monsieur Samuel ROHON réalisait les aménagements intérieurs du bar. La réouverture est prévue le 24 avril 2021.

Logement au-dessus de la mairie :

Les conseillers en charge des travaux ont remplacé les plinthes manquantes et peint la nouvelle cloison. Il reste le ménage à effectuer avant la location.

Sur le plan de l'alimentation électrique, cela se révèle plus long que prévu. Avant la transformation de la Poste en Mairie, la commune disposait de 2 compteurs : un pour les anciens locaux de la Poste et le sous-sol

et un pour le logement. Lors des travaux, l'appartement a été raccordé à l'abonnement de la mairie et le 2^{ème} compteur électrique a été déposé en octobre 2018. Comme l'abonnement de celui-ci n'a pas été résilié, la mairie pensait donc disposer de 2 compteurs au vu des factures payées. Avant toute location, il a donc été nécessaire de demander un nouveau raccordement à ENEDIS. Avant la visite technique prévue le 20 mai 2021, ENEDIS nous a transmis sa proposition financière pour celui-ci : 1 249,20 euros TTC. Pour éviter tout souci avec les futurs locataires, le conseil municipal valide ce devis afin que le raccordement puisse être réalisé dans les meilleurs délais (échéance : août 2021). En parallèle, la commune va demander le remboursement des factures réglées depuis octobre 2018 pour le compteur déposé. Après travaux, il s'avère qu'il manque 2 prises électriques dans la salle de bains. Les conseillers municipaux retiennent le devis de Mr MÉHEUST pour un montant de 231 € TTC.

Le maire informe que la commune a reçu 3 demandes de location et qu'un couple viendra visiter le logement le 28 avril 2021. La commission communale d'action sociale se réunira le vendredi 30 avril pour examiner les dossiers et proposera son choix au conseil municipal du 21 mai prochain. La location pourrait intervenir au 1^{er} juin 2021. Dans l'attente de la pose d'un compteur individuel, le conseil municipal propose d'établir un avenant au bail pour facturer un forfait électricité au locataire de 30 euros par mois.

8. Point sur la réserve foncière

Dans le budget primitif, le conseil municipal a dédié une somme pour l'acquisition de terrains constructibles. Pour avancer sur ce sujet, il est nécessaire que le conseil municipal définisse des orientations afin que la mairie puisse échanger avec les propriétaires fonciers : achat de terrains en zone immédiatement constructibles et/ou achat de terrains en zone future d'urbanisation. Compte tenu des investissements à réaliser par la commune (viabilisation des terrains, aménagement de voirie, coût d'un permis d'aménager) et si nous souhaitons un prix de vente au mètre carré attractif, il est nécessaire de fixer une fourchette pour négocier l'achat avec les propriétaires. Le conseil municipal valide le principe d'engager des échanges avec les propriétaires concernés sur la base d'un tarif de 4/5 euros du mètre carré. Si la négociation est possible, le conseil municipal sera tenu informé afin qu'il décide de l'acquisition de cette réserve foncière.

9. Devenir de l'ancien terrain de football

La location a été arrêtée en fin d'année 2020 avec la résiliation du bail en cours. Aujourd'hui, la question du devenir de ce terrain se pose : entretien sans investissement, réalisation de projets ou vente. Après des échanges avec le centre de gestion et avec la SAFER, la vente de cette parcelle est possible à condition de réaliser un diagnostic amiante et d'informer la SAFER (droit de préemption). Celle-ci peut accompagner la commune dans la vente de ce terrain. Le maire invite les conseillers municipaux à y réfléchir et décide de reporter la décision à un prochain conseil.

10. Entretien des 2 parcelles communales derrière le lotissement des Landes

L'entretien de ces 2 petites parcelles situées entre le lotissement des Landes et le champ d'un agriculteur est difficile à la débroussailluse car le terrain n'est pas très plat et la végétation pousse vite. Lors du conseil municipal du 26 mars 2021, les conseillers n'ont pas validé le devis d'abattage des arbres présenté par le maire. Il précise qu'il faudra trouver à l'avenir une solution pour faciliter l'entretien de ces parcelles si nous ne voulons pas que les employés communaux consacrent trop de temps à cette tâche.

11. Délimitation des concessions dans l'extension du cimetière

Il est impératif de terminer l'implantation des concessions dans l'extension du cimetière afin de pouvoir réaliser un plan de celle-ci pour les futures concessions. Les conseillers en charge des travaux vont finaliser l'implantation. De son côté, le maire indique qu'il sera nécessaire de trouver une solution pour faciliter le nettoyage du cimetière. Au niveau des cavurnes, il y a très peu de place pour le nettoyage.

12. Questions diverses

- Elections départementales et régionales 2021

Le calendrier de ces élections vient d'être à nouveau modifié par le Parlement. Elles auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021 à la salle des fêtes. 2 bureaux de vote seront installés en tenant compte du protocole sanitaire qui nous sera transmis.

- Projet d'antenne relais pour les opérateurs (Orange, Bouygues, SFR, Free)

La société IFT Télécom sollicite la commune de LANDÉBIA afin de recenser un terrain communal d'environ 80 m² pour implanter une antenne téléphonique relais dans le triangle assez large qui couvre les communes de LANDÉBIA, HÉNANBIHEN, RUCA et PLUDUNO. Cette société propose une convention pour la location de cet espace sur la base d'un loyer de 1 200 € par an pendant 12 ans. Sur cette zone, la commune ne dispose pas de terrains éloignés des habitations existantes pour cette installation. La société se retournera peut-être vers des propriétaires fonciers privés de ce secteur.

- Rencontre des habitants

Le maire souhaite que les élus qui le veulent puissent aller à la rencontre des habitants de LANDÉBIA au cours de cette année. Les élus peuvent s'inscrire auprès du maire pour mettre en place cette tournée annuelle.

La séance est levée à 23 h.

Agenda

Prochaines séances du conseil municipal : vendredi 21 mai à 20 h30 et vendredi 18 juin à 20 h30.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2021 à 20h30 à la mairie

Présents : Pierrick BIARD, David BOURDONNAIS, Pascal CARO, Claudine DANIEL, André DURAND, Patrick DURAND, Cédric HALBOT, Christian LAGRENÉ, Laëtitia OLIVIER, Karine RIOU.

Excusée : Mélanie DELAMOTTE,

Claudine DANIEL est la secrétaire de séance.

1. Devis pour les joints du mur d'enceinte de l'église

Dans le budget primitif 2021, les conseillers municipaux ont inscrit une dépense pour la réfection des joints du mur d'enceinte de l'église côté cantine. 2 entreprises ont transmis des devis pour ces travaux :

⇒ Entreprise FERNANDES de COËTMIEUX : 8 786,40 € HT soit 9 665,04 € TTC

⇒ Entreprise JL Maçonnerie de BOURSEUL : 9 200 € HT. Comme il s'agit d'une micro-entreprise, celle-ci n'est pas assujettie à la TVA. Le montant TTC est donc de 9 200 €.

Après discussions sur les 2 propositions, le conseil municipal retient celle de l'entreprise FERNANDES de COËTMIEUX pour un montant de 9 665,04 € TTC (10 voix pour) et autorise le maire à signer le devis.

2. Devis pour l'achat d'une débroussailleuse

Depuis le dernier conseil municipal, nous avons reçu un 2^{ème} devis pour une seconde débroussailleuse. Les devis suivants sont présentés en conseil par les conseillers municipaux en charge des travaux :

⇒ MS Equipement de LAMBALLE : 353,99 € TTC,

⇒ MPS de DINAN-QUÉVERT : 360 € TTC

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité la proposition de MS Equipement de Lamballe pour un montant total de 353,99 € et autorisent le maire à signer ce devis. De plus, ils décident d'imputer cette dépense à la section d'investissement Autres dépenses – 1 045,50 €.

3. Aménagement du carrefour derrière la salle des fêtes

La priorité au carrefour Rue du Général de Gaulle / Rue vers les lotissements des Peupliers et du Haut Village est évoquée en conseil municipal. En effet, la visibilité est réduite et le respect de la priorité à droite n'est pas toujours appliquée. De plus, des voitures prennent ce virage complètement à gauche dans le sens salle des fêtes/zone artisanale. Lors du mandat précédent, des pistes avaient été évoquées mais aucune dépense n'avait été inscrite au budget pour mettre en œuvre une solution. Pascal CARO propose la mise en place d'un stop devant chez lui afin de laisser la priorité aux véhicules qui viennent des rues où la visibilité est la meilleure. Par 9 voix pour et un vote contre, le conseil municipal décide d'acquérir un panneau Stop et les accessoires nécessaires afin d'apposer celui-ci dans les meilleurs délais.

4. Rémunération pour la campagne de piégeage des ragondins 2020/2021 – Arrêté pour la poursuite de la campagne

L'arrêté municipal relatif à la campagne de destruction des ragondins va se terminer le 30 juin 2021. La question de la réalisation d'une nouvelle campagne se pose. De plus, il faut envisager les modalités d'indemnisation du piégeur bénévole qui a réalisé les prises depuis le mois de juillet 2020.

Comme la destruction des ragondins ne semble pas complète, le conseil municipal autorise le maire à prolonger d'une année l'arrêté communal en vigueur c'est-à-dire pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022. L'adjoint au maire va prendre contact avec le FGDON des Côtes d'Armor pour savoir s'il peut prêter ses cages une année supplémentaire.

Pour l'indemnisation du piégeur bénévole, le conseil municipal décide de lui allouer un forfait de 300 euros pour le temps passé et pour l'achat de balles (10 voix pour).

5. Questions diverses

- Location du logement de la mairie

La commission communale d'action sociale s'est réunie le 30 avril 2021 pour étudier les demandes de location reçues en mairie. Pour cette première attribution, les membres de la commission ont appliqué les critères retenus par le conseil municipal. Avant la décision définitive, la proposition retenue a été soumise à tous les conseillers municipaux pour validation. La majorité des conseillers municipaux a approuvé le choix de la commission. En conséquence, il est attribué à un jeune couple à compter du 1^{er} juin 2021. L'état des lieux sera effectué le 22 mai et le bail devrait être signé avant l'emménagement prévu le dernier week-end de mai.

- Point sur le décret éco énergie tertiaire

Le décret éco énergie tertiaire du 23 juillet 2019 prévoit la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments du secteur tertiaire de 40 % à l'horizon 2030 (50 % en 2040 et 60 % en 2050). Ce décret concerne les bâtiments à usage tertiaire (commerce, administration, collectivité locale) d'au moins 1 000 m². Lors du webinaire organisé par la préfecture le 11 mai 2021, la notion de bâtiments et de superficie a été explicitée. Les bâtiments concernés doivent se situer sur une même unité foncière (parcelle ou ensemble de parcelles appartenant à un même propriétaire) et couvrir une superficie plancher de 1 000 m². Comme la commune de LANDÉBIA dispose de bâtiments à usage tertiaire d'une superficie supérieure à 1 000 m² mais dispersés sur plusieurs unités foncières différentes, elle n'est pas assujettie à ce décret.

- Compte rendu du bornage 22 Rue de la Poste

Le 6 mai dernier, un géomètre du cabinet MEISTER de Lamballe a procédé au bornage de la parcelle située au 22 rue de la Poste et a délimité le domaine public du domaine privé en présence du 1^{er} adjoint. Lors de ce bornage, il s'avère qu'il a été impossible de contacter le propriétaire de la parcelle 345 qui jouxte ce terrain. Ce terrain est abandonné depuis plusieurs années et la commune a entrepris des recherches pour identifier le propriétaire ou ses descendants : contact avec la mairie du domicile du propriétaire, aucun document au niveau des hypothèques et absence de paiement des taxes foncières depuis plusieurs années. Le propriétaire de la parcelle est Monsieur Joseph ROUILLIER habitant à YDES (Cantal). Si des habitants ont des renseignements sur ce monsieur, nous les invitons à nous en faire part. La commune va poursuivre ses recherches.

Pour le domaine communal – Rue des Volaillettes, Madame HOUÉE sollicite la commune pour savoir s'il est possible de buser le fossé le long de sa parcelle. Le maire rappelle que par le passé il y a eu des inondations dans le secteur car la douve était partiellement ou totalement obstruée par endroits. La question de l'intérêt d'un busage se pose compte tenu des dépôts qui arrivent dans ce fossé. Après discussions, la demande de busage est soumise au vote : 3 contre, 7 abstentions. En conséquence, la demande n'est pas acceptée.

- Organisation des élections des 20 et 27 juin 2021

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021 à la salle des fêtes de LANDÉBIA. Compte tenu de la crise sanitaire, le ministère de l'intérieur autorise la mise en place d'un bureau de vote mutualisé pour ces 2 élections afin d'éviter une mobilisation importante d'assesseurs et de scrutateurs. Les postes de président et secrétaire pourront donc être mutualisés. Il faudra à minima 2 assesseurs par urne et un élu à l'entrée du bureau de vote pour vérifier l'inscription des électeurs sur la liste électorale et le port du masque. En conséquence, la présence de 5 personnes sera nécessaire en permanence pendant les opérations de vote. Il faut donc prévoir le planning de permanence avec les conseillers municipaux et avec d'éventuels bénévoles. Le maire indique qu'il a sollicité les employés communaux pour ces journées et qu'il attend leur réponse. Dans l'attente, le conseil municipal décide de mettre en place des vacations de 2h30 afin que les équipes puissent se relayer au cours de la journée. Le planning est établi en séance afin que chacun puisse prendre ses dispositions pour ces 2 week-end.

- Sollicitation de Madame GUEGUEN pour une modification de l'entrée de sa propriété

Madame GUEGUEN, propriétaire de la maison sur la place de l'Eglise à l'angle de la rue du Clos Bignon, a contacté la mairie pour signaler qu'il était impossible pour les voitures et les camions de rentrer dans sa cour depuis la réfection de cette rue. Celle-ci remonte à plusieurs années (2008/2009) et Madame GUEGUEN précise qu'elle a déjà sollicité à plusieurs reprises la commune pour tenter de trouver une solution à ce désagrément sans résultat. Elle indique qu'elle n'a pas l'intention de changer son portail pour faciliter la création d'une descente en douceur dans la cour de la maison. Dans un premier temps, la mairie va solliciter l'avis de Dominique TARDY pour envisager les différentes solutions à ce problème.

- Demande d'un emplacement pour coiffure à domicile

Une coiffeuse à domicile de BEAUSSAIS sur MER sollicite la mairie pour louer un emplacement afin de proposer ses services à la population. Le salon ambulant se situe dans un camion aménagé pour cette activité et stationnerait 1/2journée par semaine. Le conseil municipal a déjà pris position pour ne pas autoriser de commerçant ambulant qui entrerait en concurrence avec un commerçant local. Compte tenu du fait qu'il existe déjà ce type de prestations sur la commune, le conseil municipal refuse d'attribuer un emplacement à cette micro-entreprise.

- Formation incendie

La formation incendie pour le personnel communal et pour le personnel du SIRP est prévue le 26 mai 2021.

La séance est levée à 22 h25.

Agenda : Prochaine séance du conseil municipal : vendredi 18 juin à 20 h30,

Etat civil

Nous publions ci-dessous les actes d'état civil recensés depuis la parution du dernier bulletin après accord des intéressés ou de leur famille.

Mariage : Néant

Naissance : Néant

Décès : Néant

Infos Pratiques

Si vous souhaitez signaler des améliorations à apporter, soumettre des idées ou faire part d'un mécontentement, vous pouvez utiliser l'adresse mail de la mairie : mairie-landebia@orange.fr

Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes doivent venir se faire recenser au cours du mois d'anniversaire de leurs 16 ans, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile. **Le recensement est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la journée nationale de Défense et de Citoyenneté (JDC).** De plus, sans cette attestation, il est impossible de passer certains examens (permis de conduire...).



Transport scolaire vers les collèges et lycées

La campagne d'inscription pour le transport scolaire 2021/2022 est en cours. Vous trouverez ci-joint le flyer avec les informations utiles aux parents. **La date limite d'inscription est fixée au 16 juillet 2021.**



Transport scolaire **BREIZHGO**

Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh

à compter de la fin mai 2021

Simple & rapide



→ Au-delà du 16 juillet 2021, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.

→ Photo d'identité obligatoire.

RENSEIGNEMENTS

www.breizhgo.bzh/transports-scolaires

02 99 300 300 prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

Mail : antennesaintbrieuc.transports@bretagne.bzh

RÉGION BRETAGNE
Espace territorial Armor
Antenne des transports de Saint-Brieuc
1 bis place du général de Gaulle | CS 50527
22005 Saint-Brieuc Cedex

Informations communales

Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Par circulaire du 28 avril 2021, le ministère de l'intérieur a rappelé les mesures sanitaires à mettre en place en plus des gestes barrières. L'objectif du ministère est d'éviter au maximum les contacts entre les électeurs et les assesseurs du bureau de vote. Vous trouverez ci-dessous les principales mesures à respecter lors des prochaines élections :

- ⇒ Se laver les mains ou utiliser le gel hydro-alcoolique mis à votre disposition à l'entrée et à la sortie du bureau de vote,
- ⇒ Respecter les distances entre les électeurs,
- ⇒ **Se munir de son propre stylo** pour émarger sur les listes électorales,

⇒ Ne pas toucher les documents d'identité ou la carte électorale,

Les membres du bureau de vote devront aérer régulièrement les lieux et désinfecter régulièrement les surfaces de contact.

Cérémonie du 8 Mai 2021 aux Monument aux Morts

Comme chaque année nous nous sommes réunis pour commémorer la victoire du 8 Mai 1945, ainsi que pour rendre hommage à tous les combattants. Malheureusement avec la pandémie et les règles sanitaires qui nous ont été imposées, les Landébianaises et Landébianais n'ont pas été invités, cette année encore, à assister à la cérémonie.

Nous devons cependant persévérer ces cérémonies pour transmettre le devoir de mémoire, principalement aux jeunes générations.

Le prochain rendez-vous sera celui du 11 novembre, en espérant pouvoir être plus nombreux.



N'oublions pas les opérations extérieures destinées à protéger la France en général, où de nombreux soldats sont blessés ou perdent la vie. La quête du Bleuets de France a rapporté la somme de 54 €. Celle-ci a été entièrement versée à l'Office national des anciens combattants (ONAC). Elle permet d'intensifier l'action sociale du service départemental et de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre des Côtes d'Armor.

Nous avons eu une amicale et affectueuse pensée pour notre ami Maurice qui était présent à la cérémonie l'année dernière, et qui nous a quitté le 11 mai.

Un grand merci à tous ceux qui continuent de nous aider et qui continuent à apporter un hommage et un soutien aux anciens combattants.

René CUADRADO

Il est très fréquent de voir la nuisance, visuelle comme olfactive, des déjections canines !

Par mesure d'hygiène publique, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal, (les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants etc...)



Dépôts sauvages



Les employés communaux ont signalé que des tailles de branches avaient été déposées sur le terrain communal près de la rivière. Le maire rappelle que la déchetterie de Plancoët est ouverte tous les jours de la semaine et qu'elle accepte les déchets verts.

Colonnes de tri sélectif de la Gare



Depuis plusieurs semaines, nous rencontrons des problèmes de vidage des colonnes de tri sélectif surtout les colonnes jaunes Emballages/Plastique. De plus, des habitants nous ont signalé qu'une des 3 colonnes est vidée à moitié à chaque passage du prestataire. Nous avons signalé ces dysfonctionnements à Dinan Agglomération à plusieurs reprises car cela engendre des difficultés et du mécontentement pour les habitants. Comme Dinan agglomération peut infliger des pénalités au prestataire en cas de retard, nous continuerons à interpeller Dinan agglomération sur ce point.

Si les difficultés persistent, nous vous invitons à les signaler au secrétariat de mairie.

Frelons asiatiques

Dès l'ouverture de la campagne 2021 (avril 2021), nous avons signalé la présence de 2 nids sur la commune comme nous avons renouvelé la convention avec Dinan agglomération. Les services de Dinan agglomération nous précisent que les frelons asiatiques ne reviennent jamais dans le même nid. En conséquence, le prestataire n'interviendra pas pour détruire ces anciens nids. Si vous détectez un nouveau nid, nous vous invitons à nous remonter l'information pour vérifier que la convention est effective pour notre commune.

Dans le cas contraire, il sera nécessaire à l'échéance de celle-ci de se poser la question de l'opportunité d'une telle convention.



Urbanisme

DEMANDES PERMIS DE CONSTRUIRE

LAUNAY Albert	Clôture	8 Lotissement des Landes
---------------	---------	--------------------------

Associations/annonces

Dissolution de l'Association LANDEB'ANIMATIONS

En 2020, la crise sanitaire a interrompu toutes les activités du tissu associatif. Lors de son assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2021, les derniers membres de l'association ont constaté que :

- ⇒ Le local de l'Association était réquisitionné pour la bibliothèque municipale et pour l'épicerie solidaire,
- ⇒ Le manque de bénévoles pour constituer un nouveau bureau après la démission de 3 membres en début d'année 2020,

En conséquence, les membres de l'association ont décidé de dissoudre l'association LANDEB'ANIMATIONS avec effet immédiat car il devient impossible de mettre en place des animations dans de telles conditions. Ils remercient toutes les personnes qui les ont soutenues lors des manifestations des années passées.

Bonnes vacances à tous et à toutes

